



**Cette adhésion vous assure :**

- la défense de vos droits,
- une représentation efficace dans toutes les commissions,
- une information régulière et complète,
- une protection juridique (recours et défense) professionnelle,
- des tarifs préférentiels de la part des mutuelles partenaires du SPELC (santé-voiture-habitation) et du CSF,
- des contacts rapides avec nos différents responsables...



**Règlement accompagné du bulletin d'adhésion à adresser à :**

**Mme Isabelle BOURGAISSE**  
Trésorière SPELC 24  
54 rue Georges Guingouin  
87410 Le Palais sur Vienne

**i.bourgaisse@spelc.fr**  
Tel: 06 22 85 86 35

**Modalités d'adhésion :**

**Vous avez la possibilité de régler votre cotisation :**

\* **Par Chèque(s) :** 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de: **SPELC 24**

Joindre votre bulletin d'adhésion.  
Retourner l'ensemble à notre trésorier.

\* **Par Virement :**

Adresser votre bulletin d'adhésion par voie postale ou email à notre trésorier. Merci de renseigner lors de l'opération bancaire votre

**Nom et Prénom d'adhérent(e)**

Pour le virement de votre cotisation annuelle, merci d'utiliser les références bancaires ci contre.



**IBAN - identifiant international de compte**

**BIC - identifiant de l'établissement**

**FR76 1240 6000 1554 9385 4230 546**

**AGRIFRPP824**

Titulaire du compte: **SPELC 24**

Votre adhésion ouvre droit à **déduction fiscale ou crédit d'impôt (à hauteur de 66%)** ou vous pouvez l'inclure dans vos frais réels. Pensez y lors de votre prochaine déclaration.

Revenus (nets mensuels) Avant prélèvement à la source	Cotisation annuelle	Après déduction fiscale
Moins de 1 000 €	63 €	21 €
de 1 001 € à 1 250 €	69 €	23 €
de 1 251 € à 1 375 €	75 €	26 €
de 1 376 € à 1 500 €	81 €	28 €
de 1 501 € à 1 750 €	87 €	30 €
de 1 751 € à 2 000 €	96 €	33 €
de 2 001 € à 2 250 €	105 €	36 €
de 2 251 € à 2 500 €	114 €	39 €
de 2 501 € à 2 750 €	120 €	41 €
de 2 751 € à 3 000 €	126 €	43 €
de 3 001 € à 3 250 €	132 €	46 €
plus de 3 251€	138 €	47 €
Enseignants non titulaires	63 €	21 €
Enseignants stagiaires	72 €	24 €

Cotisation couple : 55 € + cotisation du salaire le plus élevé

\* **Par Prélèvement automatique :** 3 prélèvements du tiers de la cotisation annuelle en: **Novembre - Février - Mai.** Merci de nous retourner votre bulletin avec le document SEPA ci dessous complété et signé en **y joignant un R.I.B**

**SPELC 24 - MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence Unique de Mandat (ne pas remplir)

**Votre NOM, PRENOMS et ADRESSE**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP :  Ville : .....

Le Numéro d'identification international de votre compte bancaire - IBAN :

Le Code international d'identification de votre banque - BIC :

Type de Paiement : récurrent / répétitif

**NOM et ADRESSE du créancier**

SPELC Aquitaine - PR. Chez M. Henri-Charles MEDVIED - 190 CHEMIN DU PINEAU - 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Identifiant SEPA du créancier - ICS (ne pas remplir)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT	N° NATIONAL EMETTEUR
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SPELC Aquitaine à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SPELC Aquitaine agissant pour le SPELC64</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul>	<p><b>642045</b></p>

A : ..... Le : ..... Signature :